

REUNION DU MARDI 05 JUILLET 2011 à 20H

Etaient présents : Sylvain MARIE –Gérard BOURG –Pierrette LAVAL - Marie – Christine DEROCHE-REHEL – Thérèse GUILLARD – Mauricette HENRI – Xavier DUCY - Jacques AUBER- Philippe BECQUEMONT- Cyril REMEUR – Jeanne GONCALVES

Cimetière : vu les procès verbaux du 05 décembre 2007 et du 11 mai 2011, le conseil après en avoir délibéré donne autorisation à M. le Maire pour la reprise de 40 sépultures définitivement constatées en état d'abandon et décide à l'unanimité d'inscrire au patrimoine communal 4 sépultures qui présentent un intérêt d'art ou d'histoire (liste consultable en mairie).

Travaux voirie 2011 : après consultation et analyse des différentes offres, en accord avec les services de la D.D.T.M, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier les travaux de voirie à l'Entreprise EIFFAGE de Touques pour un montant TTC de 47 645.35€.

Schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados : Monsieur le Maire soumet au conseil le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Calvados qui a été présenté par Monsieur le Préfet aux membres de la commission départementale, un avis est demandé aux assemblées délibérantes. Le conseil municipal n'est pas opposé à l'idée de faire évoluer le schéma de découpage des intercommunalités, mais le rattachement de certaines communes à certaines intercommunalités, même s'il apparaît nécessaire ne doit pas conduire à la création voir au renforcement de superstructures, de nature à faire perdre l'objet d'origine. De la même manière, pour les syndicats d'eau conscients de la nécessité d'alimenter toute la population de la même manière et de façon qualitative, le conseil ne voit pas en quoi la l'organisation actuelle pose un problème particulier quant à la qualité et à la gestion.

Questions diverses :

- Recours de M. HAMEL André en date du 24 mai 2011 contre PC M. LECAVELLIER Christophe délivré le 28 janvier 2011 contestant la construction d'un abri pour animaux (implantation trop près de la limite séparative). La réclamation n'est pas prise en compte, le délai de 3 mois est dépassé, d'autre part, aucune règle d'éloignement n'est prévue par le règlement sanitaire départemental pour des abris de ce type.
- Implantation d'un panneau des Artisans sur le terrain de la croix de pierre : le conseil donne son accord, une dalle de béton sera réalisée bénévolement par M. Olivier DOUBLET.
- Point sur le puits : suite à une remarque sur la lenteur du remplissage des citernes, le conseil à l'unanimité prend la position suivante : le puits est conforme à l'utilisation qui doit en être faite, aucuns travaux ne sont à envisager dans l'état actuel des choses (notamment le remplacement de la pompe tel qu'il a été demandé). Cependant afin de limiter l'usage de cette ressource qui est fournie gratuitement, un panneau sera apposé sur le puits précisant que l'usage est exclusivement réservé aux seuls habitants et exploitants de la commune.

Le Maire
Sylvain MARIE